



Circulaire n° 9/2010

OBJET : Liquidation d'IIC

INTERNATIONAL INSURANCE CORPORATION

(ex INEAS)

RECTIFICATIF

Paris, le 19 octobre 2010

ANNULE ET REMPLACE LA CIRCULAIRE DU 18 OCTOBRE 2010

Madame, Monsieur,

En date du 2 juillet 2010, le Bureau Néerlandais nous a avisés que la société **INTERNATIONAL INSURANCE CORPORATION (IIC ex INEAS)** avait été déclarée en liquidation le 24 juin 2010 (ci-joint copie de cette correspondance).

Cette compagnie opérait sur le territoire français dans le cadre de la libre prestation de service et était donc adhérente du Bureau Central Français sous le code carte verte **F 1019**. Elle avait pour représentant sinistres la société IMS sise 201 rue Colbert 59000 Lille.

Nous vous informons que désormais, en cas de sinistre survenant en France et mettant en cause l'un de ses assurés porteurs d'une carte verte **F 1019**, vous devrez adresser votre recours au Fonds de Garantie.

Cependant, cette société adhérente du Bureau Néerlandais sous le code carte verte NL 249 opérait également en LPS dans d'autres pays, à savoir :

- la Belgique sous le code carte verte B 2103
- l'Allemagne sous le code carte verte **D 7587**
- l'Espagne sous le code carte verte **E 50217**

Pour ces 4 pays, en cas d'accident mettant en cause l'assuré de l'une de ces sociétés, nous tenons à souligner que le Bureau Central Français assumera ses obligations de Bureau Gestionnaire pour les sinistres causés sur le territoire français : il conviendra donc de le saisir de toute nouvelle affaire concernant l'une de ces sociétés puisqu'il aura la charge de vérifier la garantie auprès du Bureau concerné. Le dossier sera ensuite transmis, comme par le passé, aux fins de gestion, à ISB DEKRA qui examinera votre réclamation.

Demeurant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Directrice

Françoise DAUPHIN

P.J.